



Recherche de fuites d'eau dans copropriété

Par **vesuvio**, le **11/07/2017** à **20:09**

Bonsoir,

Ma mère, très âgée, est propriétaire d'un appartement dans un immeuble.

Une voisine, possédant un appartement juste en dessous, a constaté des taches d'humidité sur son plafond et l'a signalé au syndic gérant la copropriété.

Le syndic a mandaté une entreprise pour détecter l'origine d'une éventuelle fuite de canalisation dans l'appartement de ma mère.

Mais le problème c'est que l'entreprise au lieu d'utiliser des moyens technologiques modernes (caméra), procède par des démolitions dans le sol (carrelage) et les murs, pour rechercher une éventuelle canalisation défailante.

Les questions que je voudrai poser sont :

- qui va payer la remise en état des lieux dans l'appartement de ma mère ?

a) si la fuite est détectée chez elle

b) si aucune fuite n'est détectée dans son appartement

Toute la copropriété ou ma mère qui devra alors se faire rembourser par son assurance habitation ?